

Paris, le 29 octobre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dépassements d'honoraires : un accord porteur d'espoir pour les patients

MG France et la Mutualité Française considèrent que l'accord signé le 25 octobre 2012 constitue une première marche essentielle pour aller vers une modernisation de la médecine ambulatoire.

La prise de conscience du poids des dépassements d'honoraires dans les difficultés d'accès aux soins a conduit pour la première fois à chercher à les diminuer plutôt que de les solvabiliser.

Au-delà de l'intention affichée de revaloriser le secteur 1 et de favoriser les tarifs opposables, le soutien à la médecine de premier recours témoigne de la volonté d'aller vers une organisation cohérente d'un parcours de soins remboursé, autour du patient, organisé par son médecin généraliste traitant.

Aujourd'hui, une forte majorité de la population manifeste à la fois son opposition aux dépassements d'honoraires et son scepticisme vis-à-vis d'un changement concret et rapide. Cet accord, en mettant en place un dispositif qui permet peu à peu de remplacer des dépassements d'honoraires par des tarifs remboursables, rend possible un changement réel sans laisser de côté les 75 % de médecins de secteur 1 qui pratiquent quotidiennement la médecine sans dépassement d'honoraires.

Mettre fin à la recherche d'un remboursement illusoire de dépassement d'honoraires non maîtrisés témoigne d'un changement de logique qui seul permettra une réelle diminution du reste à charge pour les patients.

MG France et la Mutualité Française travailleront ensemble pour faire vivre et développer les perspectives contenues dans cet accord avec tous ceux qui partagent cette volonté.

Contacts presse :

MG France : Nathalie Crousil - Tel. 01 43 13 13 39 - service-presse@mg-france.fr

Mutualité Française : Christelle Cros – Tél : 01 40 43 63 26 – christelle.cros@mutualite.fr